

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Roucy

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2020

Date de la convocation : 25 novembre 2020

Date d'affichage : 09 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le sept Décembre à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de EVELYNE BERNARD, maire.

Présents : BERNARD EVELYNE, CHARLES DOMINIQUE, COUNOT SYLVIE, GILLIER HELENE, HOPIN DIDIER, LACHAMBRE THIBAUT, LURETTE FLORENCE, MANTEL THIERRY, POIRET MATHIEU, PORTEBOIS BURONFOSSE LAURE, PURUS SEBASTIEN

Secrétaire : Madame COUNOT SYLVIE

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Rapport de gestion de SPL-XDEMAT
- Paiement des subventions aux associations.

63_2020 - Demande de subvention DETR pour la réserve incendie souple de 120 m3

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Demande de subvention (DETR) pour la pose d'une citerne incendie souple.

Le Conseil Municipal de la commune de Roucy sollicite une subvention au titre du dispositif D.E.T.R pour les travaux suivants :

Nature des travaux	Dépense subventionnable HT	Taux souhaité	Montant de la subvention	Montant à charge de l'opération TTC
Pose d'une citerne souple de 120 m3	16 500.00	40 %	6 600.00	13 200.00

- S'engage à affecter à ces travaux 19 800.00 euros sur le budget communal
- A réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

64_2020 - Modification de la délégation du maire

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Madame le Maire fait lecture du courrier du 9 novembre 2020 de la préfecture de l'Aisne portant sur un manque de limites dans la délibération du 4 juin 2020 à savoir :

La délégation concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier le paragraphe précité de la façon suivante :

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par le décret et s'élevant actuellement à 214 000 euros hors taxes ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

65_2020 - Régularisation des amortissements antérieurs pour les années 2017 à 2019

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Le Maire expose au Conseil que les dotations aux amortissements pour les années 2017 à 2019 n'ont pas été comptabilisées sur les exercices concernés.

Madame le Maire propose de régulariser le montant des amortissements antérieurs sur l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de comptabiliser sur l'exercice 2020 les dotations aux amortissements qui n'ont pas été prises en compte sur les années 2017 à 2019 et qui s'élèvent en totalité à 9198.00 euros.

66_2020 - Décision modificative afin de régler le titre complémentaire du Syndicat Scolaire les Ponceaux

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Le Maire expose qu'il est nécessaire d'abonder le compte 6554 afin de régler le titre supplémentaire du syndicat scolaire les Ponceaux.

L'écriture va donc s'articuler comme suit :

Section de fonctionnement

Compte 6554 : + 7 000.00 euros

Compte 615221 : - 7 000.00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette décision modificative.

67_2020 - Rapport de gestion du Conseil d'administration SPL-XDEMAT
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L.1524-5 et L.1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à Madame le Maire de cette communication.

68_2020 - Subventions aux associations

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Madame le Maire propose le versement des subventions prévues au budget de 2020 comme suit :

ADMR : 800 euros
Téléthon : 200 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de verser :

800 euros à l'ADMR
200 euros au téléthon

Questions et informations diverses

- Circulation rue du Vieux marchez : Après entretien avec le Sirtom, il est décidé de mettre en sens interdit qu'une partie de la rue afin de faciliter le passage du camion en regard du stationnement important de véhicules.
- Le journal communal sera distribué au plus tard début de semaine prochaine.
- Distribution des cadeaux de Noël aux enfants et des colis à nos Aînés à partir du 19 décembre.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h22.

Le Maire
Evelyne BERNARD